

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 32

Artikel: C'est le moment, c'est l'instant !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Car ce seront nos chefs de file
Qui chez eux les mettrons en pile.
Ah! ah! ah! etc.

Comme nous allons être heureux!
Nous n'aurons plus riches ni gueux.
Nous travaillerons pêle-mêle,
Les mâles parmi les femelles
Ah! ah! ah! etc.

S'il en résulte des petits,
L'Etat les prend et les nourrit.
Notre devoir sera d'en faire,
Pour augmenter le phalanstère,
Ah! ah! ah! etc.

Mais il faut que ce changement
Se fasse graduellement.
La transition sera suivie
Des doux plaisirs de l'anarchie
Ah! ah! ah! etc.

Si après quelques mois d'essai,
Ce doux régime nous déplaît,
Fort de nos intentions pures,
Nous lâchons les manufactures,
Ah! ah! ah! oui vraiment,
Mais nous empocherons l'argent.

Derrière les étoiles. — Une grand'mère converse avec son petit-fils, âgé de six ans :

— Grand'maman, j'ai vu ce matin l'enterrement d'une petite fille.

— Comment savais-tu que c'était le convoi d'une petite fille ?

— Parce que le cercueil était tout blanc et couvert de fleurs.

— Ah !

Un silence.

— Grand'maman, où vont les petits enfants quand ils sont morts ?

— Au cimetière.

— Et où vont-ils après le cimetière ?

— Au ciel.

— Où est-ce, le ciel ?

— Tout là-haut.

— Derrière les étoiles ?

— Oui.

— Et qu'est-ce qu'il y a derrière les étoiles ?

— Plus rien.

Bébé réfléchit, puis, gravement :

— Alors... après les étoiles, c'est fermé ?

La promesse. — Un brave citoyen de la Broye, qui a le malheur d'abuser trop souvent de la dive bouteille, se trouvait l'autre jour dans un café. Il se fait servir trois décilitres et remplit son verre. Il sort alors de sa poche un fétu et aspire le liquide.

— Pourquoi, diantre, bois-tu avec un fétu Jean-Louis ? lui demande un consommateur.

— C'est un serment. J'ai promis solennellement, hier soir, à ma femme que je ne remettrais jamais le nez dans le verre.

BIBLIOGRAPHIE

La livraison d'août 1917 de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE et REVUE SUISSE contient les articles suivants :

Henry Tardent : Le rôle de l'Australie dans la guerre actuelle. — André Langie : De la cryptographie. — Ch. Schnapp : Païtik. Légende arménienne. — Lorenzo d'Adda : Rome et Carthage. — M. de Louigny : Poèmes. — Th.-C. Buyse : Le Slesvig danois de 1864-1916. (Troisième et dernière partie). — H.-C. Andersen : Deux chapitres tirés de son autobiographie. — Franz Hellens : Le fantôme de la liberté. — M. Aubert : Les éléments primordiaux de l'industrie. Charbon et fer. (Seconde partie). — J. Marion : Un peuple pacifique et son évolution morale. (Seconde et dernière partie). — Chroniques anglaise (H.-C. O'Neill), allemande (A. Guillard), scientifique (Henry de Varigny), Suisse romande (Maurice Millioud), politique (Ed. Rossier). — Appel à tous les belligérants en faveur des prisonniers civils. — Revue des livres.

La BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 200 pages.

Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

Les Traditions valaisannes

PAR MAURICE GABBUD

(Tous droits de reproduction réservés.)

II

La mort.

Il serait fastidieux de vous entretenir un peu en détail des usages et croyances funèbres nombreux et variés qui me sont connus pour le Valais. Aussi vous me saurez gré de ne pas retenir longtemps votre attention sur un sujet aussi macabre. Je vous dirai toutefois que la *Mort*, l'ultime et fatal événement de la vie qui tranche le fil de toutes les souffrances, comme de toutes les joies humaines, et qui, hélas, cause ces temps-ci tant de deuils, sur laquelle votre grand Mæterlink a écrit un livre remarquable, la *Mort*, est le motif capital d'une foule de présages, de traditions et légendes que l'on trouve à profusion dans la littérature traditionnelle du Valais et d'ailleurs. Maintes de nos légendes les plus terriblement macabres personnifient la mort sous l'aspect d'un sinistre voyageur arrivant de nuit dans un hameau ayant encouru par le débordement des vices de ses habitants le courroux et la malédiction célestes. Elle est armée d'une faux pour en détruire les mécréants et les libertins. Le fond historique de ces légendes est dans le souvenir des épidémies de peste, la *mort noire* qui dépeuplèrent la vallée du Rhône et tous les pays voisins à diverses périodes du moyen âge et jusqu'au dix-septième siècle.

Laissons-les pour le moment et venons en aux repas d'enterrement ! Au temps jadis, sitôt après l'ensevelissement d'une personne, les participants, les parents du défunt revenaient au domicile mortuaire, où, aux frais des héritiers, on avait préparé une table bien garnie. Bien des pauvres gens n'auraient point renoncé à ces dépenses, si onéreuses fussent-elles, et auraient contracté des dettes plutôt que de ne pouvoir faire honneur à ce qui était considéré comme une obligation de famille. Des excès et des abus fréquents qui en résultaient déterminèrent sagement l'autorité à les restreindre d'abord, puis à les supprimer. Au XVIII^{me} siècle déjà, l'abbé de St-Maurice interdisait les *repas de funérailles* dans certaines terres de sa juridiction, et, environ cent ans plus tard, l'Etat du Valais les bannissait de tout le territoire du canton.

Mais s'il n'est guère permis de regretter la disparition à peu près complète aujourd'hui — car par la force traditionnelle des usages reçus, des exceptions clandestines se produisirent par-ci par-là après leur prohibition, — de ces festins trop somptueux dégénérant en ripailles, il est légitime, d'autre part, de constater d'un œil moins indifférent une coutume plus touchante, quoiqu'elle répondrait aujourd'hui médiocrement au but primitif à cause de la situation sociale, qui s'en est allée avec, je veux dire l'usage des aumônes et des distributions de vivres faites à tous les pauvres d'une région à l'occasion du décès d'un personnage ayant joui d'une situation en vue ou tout simplement d'une position de fortune aisée.

C'est une tradition encore très courante, ou plutôt un fait historique bien établi, dans la vaste commune rurale de Bagnes, qu'à la mort d'un curé de cette paroisse, on fasse une distribution de neuf chaudières de soupe de fèves et d'orge aux plus nécessiteux.

Voici quelques détails inédits que je tiens de M. Pierre Michelet, un paysan de Haute-Nendaz, amateur des vieilles choses qui s'en vont sur ces habitudes d'un autre temps.

« Ces aumônes mériteraient d'être connues, me semble-t-il, autant comme une preuve de changement des mœurs de notre époque que pour la façon toute simple, patriarcale et naïve dont la pratiquait nos ancêtres. »

Il était d'usage de temps immémoriaux que la veille d'un enterrement, l'usage du four banal du grand village de Haute-Nendaz devait être cédé aux parents du défunt, qui y faisaient cuire une fournée de quatre fichelins (ou huit mesures de quinze litres) environ, pour la distribution du lendemain. Le jour de l'enterrement même, on apportait dans la cuisine de quelque voisin une chaudière dans laquelle on préparait le potage composé de fèves, d'orge pilé au foulon (*pilo*), nourriture favorite de nos *anciens* avant l'invasion toute moderne du café et de maintes autres denrées coloniales. Pendant ce temps, le convoi funèbre s'en allait accompagner le défunt à l'église et au champ du repos.

Une fois les *parents* de retour à la maison mortuaire, un plantureux dîner les restaurait, les égayait même parfois. Sitôt après avait lieu la distribution attendue par les *pauvres* assis autour de la maison sur des billons, des souches ou des pierres en guise de bancs et réunis parfois au nombre de cent. Chacun était muni d'une cuiller et d'une écuelle de bois, dans laquelle on versait la soupe appétissante et nutritive, bien que grossière. En outre, on en réservait une seillée pour les enfants, les femmes de plus humble condition, et pour les pauvres honteux qui n'osaient se présenter en personne.

Les écuelles vidées, venait le tour de la distribution des pains. Des *parents* du défunt en remplissaient une grande corbeille et les distribuaient à la ronde, à un chacun avec une tranche de fromage détaillée préalablement.

Un autre *parent*, le plus impatiemment attendu, et pour cause, parcourait les rangs avec une chane d'un quarteron, rebondie et reluisante, versait à chaque assistant deux ou trois verres de ce bon vin d'Humagne, récolté par les Nendards dans leurs vignes de Vétroz, et que chaque ménage de vigneron gardait pour les grandes circonstances de l'année. Les yeux des miséreux brillaient de convoitise à l'approche de la chane bienvenue, où ils n'avaient guère l'occasion de tremper les lèvres, sauf aux beaux jours d'enterrement, où se réunissaient d'assez loin des invalides de diverses sortes ou de simples maniaques. Ces usages, ajoute mon correspondant, ne sont tombés à Nendaz que depuis un quart de siècle à peine et se pratiquaient également parmi les familles aisées la veille de la fête de Noël. (A suivre).

Aveugle. — Une vieille dame s'approche d'un aveugle, conduit par un chien, et lui donne une pièce de monnaie.

— Depuis quand êtes-vous aveugle, demandez-telle ?

— Hélas, ma bonne dame, je l'étais déjà quand j'ai vu le jour.

C'est le moment, c'est l'instant ! — A une agence matrimoniale, après le divorce.

Un client :

— Je ne vous cache pas, monsieur le directeur, que cette jeune veuve me plaît beaucoup. Mais le mariage est une chose si grave que j'hésite...

— Je vous engage à vous décider, car cette personne est très *redemandée*.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS